

**COMPTE-RENDU**  
**Des CAPL DU 14 et 15 Février 2013**  
**EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION**  
**des Contrôleurs et Agents Administratifs filière Gestion Publique**

La CAP 1 s'est réunie pour examiner 24 demandes de mutation interne.

La Direction a précisé les nouvelles règles de classement des demandes déposées.

Auparavant, la priorité pour les affectations dans le 93 était donnée aux agents déjà en poste dans le département, et les autres affectations avaient lieu après. A partir du mouvement du 1 avril 2013, il y a interclassement avec des demandes émanant d'agents venant de départements extérieurs et désirant rejoindre le département de la Seine Saint Denis.

Ensuite les demandes sont classées par grade, échelon et date de prise de fonction.

**Pour les Contrôleurs :**

24 demandes ont été examinées au cours de la CAPL :

8 demandes au titre de rapprochement de domicile et 16 demandes au titre des convenances personnelles.

**Rapprochement de domicile :**

3 agents ont obtenu satisfaction pour les trésoreries de Montreuil municipale et Noisy le Grand affectation au 01/04/2013 et le SIP de Livry Gargan avec affectation au 01/06/2013.

**Convenance personnelle :**

9 agents ont obtenu satisfaction pour la Paierie départementale, 2 postes à la DDFIP, les trésoreries de Livry Gargan Mle ( 01/08/2013 ) , Pantin Mle, Bagnolet, Saint Denis CH, SIP de livry Gargan et SIP de Pantin.

**Pour les Agents administratifs:**

Pour 25 demandes examinées seules 13 demandes ont été satisfaites :

- 7 demandes pour rapprochement de domicile dont une à fait l'objet d'une suspension de séance après l'intervention des représentants du personnel. Les affectations sont prévues pour les trésoreries de :

**Montfermeil Municipal et Hôpitaux – Blanc-Mesnil- Pantin Municipale- Ville-Evrard – Le Raincy-Municipale- DDFIP- La Courneuve Municipale.**

- 6 demandes pour convenance personnelle pour les trésoreries de : 1 pour Aulnay CH- 2 pour la DDFIP – 1 pour Noisy le Sec- 2 pour la trésorerie de Pantin Municipale

Un cas de rapprochement a été examiné, la direction a complètement balayé les motifs prioritaires de cet agent : Pour la direction les raisons médicales ne nécessitent pas pour l'instant un rapprochement de domicile.

La Direction n'a pas voulu satisfaire les autres demandes au motif que le départ des agents mettrait en péril la situation de leur poste.

Les organisations syndicales ont rappelé à la Direction que le département souffre de 140 emplois vacants et que les conditions de mutations internes seront encore plus difficiles à obtenir si ces derniers ne sont pas comblés.

Pour **F.O DGFIP**, les agents qui subissent de plein fouet ces suppressions d'emplois dans leur quotidien professionnel, et n'en sont nullement responsables, et ne doivent en aucune manière en être pénalisés.

Ces demandes feront l'objet d'un nouvel examen pour le mouvement de septembre si elles sont maintenues.

Les organisations syndicales ont rappelé à la Direction que le département souffre de 140 emplois vacants et que les conditions de mutations internes seront encore plus difficiles à obtenir si ces derniers ne sont pas comblés.

### **Questions diverses :**

Qu'en est il de la campagne de notation avec les nouvelles règles de gestion :

La Direction a reconnu que la mise en place du nouveau système de notation générerait beaucoup de difficultés.

Une réunion ,sur la demande des OS, va être prochainement organisée afin que le nouveau dispositif de notation et les difficultés d'application soient expliqués.

### **Cas d'un refus de détachement :**

Un agent avait demandé un détachement pour une autre direction, la direction a refusé de laisser partir notre collègue au motif de la situation des effectifs dans du poste.

Les suppressions d'effectifs contre lesquels est fortement opposé **FO DGFIP** ne dépendent pas des agents. Les agents subissent de plein fouet ces suppressions d'emplois dans leur quotidien professionnel, ils n'en sont nullement responsables et ne doivent en aucune manière en être pénalisés.

Cet agent devra renouveler sa demande de détachement rapidement pour en bénéficier au prochain mouvement de mutation.

### **Formation contre les discriminations :**

Certains agents très éloignés géographiquement du lieu de formation souhaitent être formés sur sites. **F.O DGFIP** a demandé que ces réunions d'informations soient effectuées sur les structures géographiques pour éviter aux agents de s'éloigner de leur résidence administrative. La direction a répondu qu'il existe déjà une formation faite sur sites et qu'il est très difficile de réaliser un tel dispositif sur les structures.



Courriel : [fo.ddfip93@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip93@dgifp.finances.gouv.fr)

Site Web FO accessible Internet et Intranet : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/093/>

☎ : 01.48.96.62.30